



Université du Québec
à Trois-Rivières

Hommage à un.e retraité.e remarquable

1. Caractéristiques

Le prix hommage à un.e retraité.e remarquable est attribué à une personne retraitée de l'UQTR qui se démarque dans sa communauté, que ce soit par son implication bénévole, par son excellence dans un domaine en particulier ou encore par sa détermination ou sa créativité dans l'atteinte d'un but ou l'accomplissement d'un projet utile à la société.

2. Critères de sélection

- Caractère remarquable des réalisations postérieures à la prise de retraite.
- Reconnaissance du milieu d'implication.
- Impact social des réalisations du candidat.

3. Conditions d'admissibilité

- La personne doit être retraitée de l'UQTR depuis au moins 2 ans.
- La personne doit avoir été 15 ans à l'emploi de l'UQTR à temps plein ou l'équivalent ou, si elle est chargée de cours, avoir cumulé soixante points au moment de la prise de retraite; ces années de service ou ces points devant être confirmés par l'Université.
- Dans l'éventualité où la personne serait retenue pour le prix, celle-ci devra être disponible pour fournir un complément d'information sur son implication, si requis.

4. Nombre d'attributions

Deux prix hommage sont attribués par année :

- Un prix à un.e professeur.e retraité.e.
- Un prix à un.e retraité.e du personnel cadre, professionnel, de soutien, administratif et chargé de cours.

5. Procédure

La mise en candidature doit être déposée au plus tard le **30 septembre 2022** auprès du Vice-rectorat aux ressources humaines à vrrh@uqtr.ca.

La candidature doit être proposée par une tierce personne.

Les documents suivants doivent être inclus (deux pages maximum par document) :

- Une lettre de présentation signée par la personne qui propose la candidature.
- Une ou deux lettres d'appui à la candidature.
- Un curriculum vitae succinct en rapport avec les raisons de la candidature.

6. Choix des lauréats

Un comité hommage aux retraité.e.s remarquables est constitué. Ce comité est composé de 2 représentant.e.s de chacune des deux associations de retraité.e.s ainsi que d'un.e représentant.e de l'UQTR.

Le comité recommande au comité de régie universitaire les lauréat.e.s sélectionné.e.s.

7. Remise des prix

Les prix hommages à des retraité.e.s remarquables seront remis lors de la *Cérémonie hommage aux personnes comptant 25 ans de services et aux nouveaux retraités* par les président.e.s des associations de retraité.e.s, le **24 novembre 2022**.